



Bilan carbone Port Atlantique La Rochelle Année 2023

LES RÉSULTATS

Entre 2013 et 2020, le port a mis en place des actions pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Pour les postes concernant la consommation d'énergie des véhicules de services et des bâtiments, les émissions ont été diminuées de moitié sur cette période.

En 2023, le bilan carbone du port est estimé à 614 tCO2e pour les postes liés à l'énergie (scopes 1 et 2).

Le poste d'émissions de GES le plus élevé du bilan carbone 2023 est celui de la drague, en légère diminution par rapport à 2022. Ceci s'explique par l'arrêt de l'activité de dragage d'entretien pendant les mois de novembre et décembre en faveur de travaux de dragage liés au projet « Port Horizon 2025 » et réalisés par une société extérieure.

Par rapport à 2020, une diminution des émissions de GES est constatée pour la vedette hydrographique (-37 %), les engins terrestres (-40 %) et la flotte de véhicules (-3,5 % dont -72 % pour les véhicules de service).

DESCRIPTION & OBJECTIF

Un des trois axes du projet stratégique 2020-2024 du port est « vers le zéro carbone », en cohérence avec la trajectoire de décarbonation de La Rochelle Territoire Zéro Carbone.

À ce titre, le port déploie différents leviers pour atteindre la neutralité carbone. En 2022, le port a élaboré son plan d'actions avec un objectif de 8 % de diminution de ses émissions de GES* en 2024.

LE PROJET EN QUELQUES MOTS

Afin de catégoriser les émissions de GES par poste ou par type d'activité, le port a réalisé son premier bilan carbone en 2013 sur 3 scopes.

Un second bilan carbone a été réalisé sur les données 2020 et ce dernier a été mis à jour avec les données 2021 à 2023 sur les postes liés à l'énergie (scopes 1 et 2).

Bilan carbone des scopes 1 & 2 (tCO ₂ e/an)	2020	2021	2022	2023
Carburant engins terrestres et navires	490,3	555,9	577,9	548,1
Drague	411,6	469,4	509,5	483,4
Vedette hydrographique	3,2	3,6	1,8	2
Flotte de véhicules	48,3	58,9	50,8	46,6
Autres engins**	27,2	23,9	15,8	16,1
Electricité	45,7	60,6	44,4	49,1
Bâtiments	11,8	13,1	13,1	13,1
Autres postes***	33,9	47,5	31,3	36
Autres émissions	17,4	17,2	18,5	17
Gaz naturel (bâtiment Camaret)	12,6	12,6	14,0	11,9
Bois (Maison du port)	1,8	1,6	1,5	2,1
Gaz climatisation	3,0	3,0	3,0	3
Total	553,4	633,7	640,8	614,2

* Gaz à effet de serre

** 1 élévateur à bateau, 2 chariots élévateurs et 1 tractopelle

*** infrastructures, éclairage voiries, barrières, équipements ferroviaires



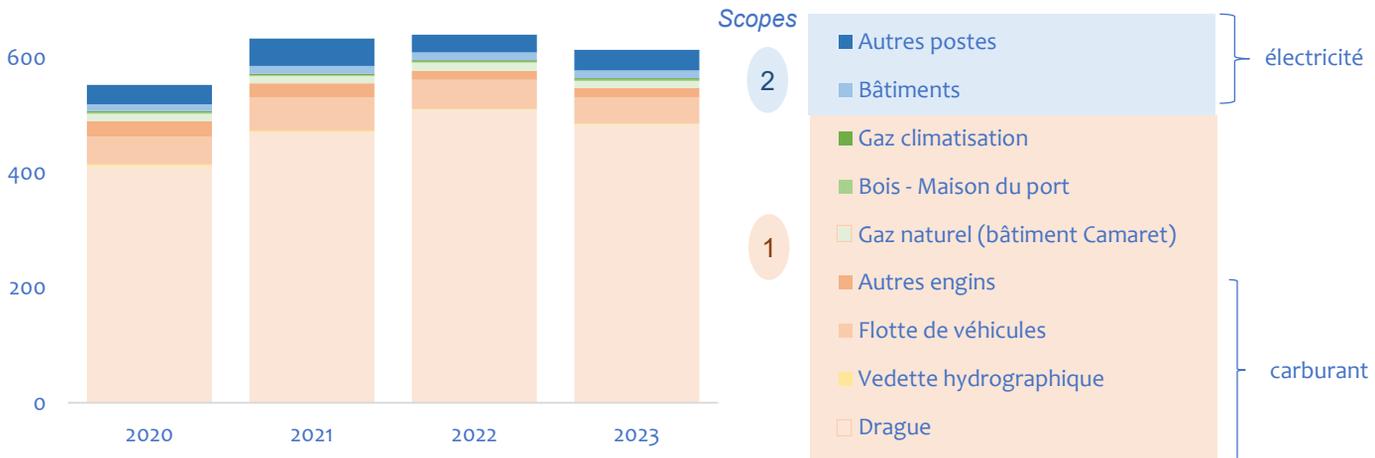
POUR EN SAVOIR PLUS

Périmètre des bilans carbone de Port Atlantique La Rochelle

Scopes du bilan carbone	2013	2020	2021	2022	2023
1 : émissions directes de gaz à effet de serre	✓	✓	✓	✓	✓
2 : émissions indirectes et liées à l'énergie	✓	✓	✓	✓	✓
3 : autres émissions indirectes	✓	✓			

Le scope 3 intègre des données déplacements (domicile-travail et déplacements professionnels), les travaux réalisés par le port, les amortissements, les achats, etc. Ces premiers postes changeant peu d'une année sur l'autre et l'acquisition des données étant bien plus complexe que celles des scopes 1 & 2, il a été réalisé en 2013 et en 2020. L'élaboration d'un bilan carbone intégrant les 3 scopes est prévue en 2024 sur les données de l'année 2023.

Évolution des émissions de GES sur les scopes 1 et 2 (tCO2e/an)



L'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2040 s'appuie sur des objectifs de réduction progressive des émissions de GES pour les scopes 1 et 2 :

- Décarbonation de la flotte de véhicules,
- Création d'une boucle énergétique d'autoconsommation collective,
- Remplacement de la drague,
- Élaboration d'un plan de mobilité pour les trajets domicile travail et professionnels (scope 3),
- Etc.

La réduction des émissions de GES de sa chaîne de valeur (scope 3) amont (achats) et aval (vente de prestations) est un des enjeux du port pour les années à venir.

En parallèle de la mise en place de son plan d'action de réduction des émissions de GES, le port développe la contribution carbone en participant à des projets permettant la séquestration de CO2 (100 tonnes eq en 2023).